



Sécurité et Conditions de Travail : Des Engagements Concrets pour une Protection Renforcée des Agents ?

Déclaration Liminaire à la Formation Spécialisée DIPA du 18 février 2025

Monsieur le Président,

Nous abordons cette formation spécialisée, en ayant pas encore de certitudes quant au budget alloué, ce qui impactera les actions menées. Nous attendons les orientations de Bercy, aussi budgétairement mais également sur la note d'orientation santé, sécurité et condition de travail. Néanmoins, nous devons travailler sur des sujets. Côté santé, on démarre fort avec une baisse de l'indemnisation des fonctionnaires en arrêt maladie à compter du 1er mars. Parce que bien sûr, être malade, c'est un choix ! Une belle façon d'encourager les agents à venir travailler coûte que coûte, même avec 40 de fièvre et un genou en moins. Bravo la prévention !

L'approbation du DUERP et du PAP 2024, qui est une étape essentielle, mais nous tenons à souligner que ces documents ne doivent pas être de simples formalités administratives. Ils doivent refléter des mesures concrètes et applicables pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents, dans certains sujets, nous devons composer avec des prestataires tel qu'Aéroport de Paris, les sociétés de nettoyage, sont plus experts en "service minimum" qu'en "service efficace". On les remercie chaleureusement pour leur contribution au taux d'exaspération général.

Nous notons également les projets de déménagement du Centre de dédouanement postal vers le hub export de La Poste. Le principal défi reste la transition vers les nouveaux locaux tout en garantissant un confort équivalent voire amélioré pour les agents (luminosité, vestiaire plus grand, zone de stockage accrue). Une attention particulière devra être portée à l'accompagnement post-déménagement et à l'évaluation des risques professionnels. Ainsi que du pôle de gestion des procédures de la direction régionale de Roissy Fret, ce projet vise avant tout une amélioration fonctionnelle sans bouleversement majeur des conditions de travail.

Nous demandons également que la délibération des visites de site ne soit pas une simple formalité, mais qu'elle permette une véritable évaluation des conditions de travail et pas seulement batimentaire.

Enfin, concernant la désignation de l'organisme externe pour la radioprotection médicale, nous attendons un suivi rigoureux et transparent des mesures mises en place.

Autre sujet à l'ordre du jour, en matière de formation en Santé, Sécurité et Condition de Travail, nous exigeons l'ajout d'un module spécifique sur la prise en charge des blessures de type "guerre", tant la violence des trafics et l'armement des criminels deviennent une réalité prégnante.

Analyse du bilan des fiches de signalement ne doivent pas être traitées comme de simples rapports, mais comme des leviers pour renforcer la sécurité et la prévention des risques. L'efficacité dépendra de la perception des agents et de l'impact des mesures mises en place. Une transparence accrue sur les résultats concrets et une sensibilisation continue des agents seraient des pistes d'amélioration.

En matière de sécurité et de sécurisation, face à l'inaction ou à l'inertie de nos dirigeants, nous restons déterminés et portons des priorités claires pour un plan ambitieux, répondant aux attentes des agents des douanes. Les risques encourus et l'engagement des agents doivent être reconnus à travers des mesures concrètes et pérennes. Il est impératif d'instaurer une véritable reconnaissance financière, à la mesure des missions cruciales que nous assurons face à des menaces croissantes. La lutte contre les organisations criminelles exige une meilleure organisation du travail. Il est primordial de réduire les risques professionnels en adaptant les procédures, les moyens mis à disposition des agents et de renforcer les capacités opérationnelles afin de mieux faire face aux nouvelles méthodes des trafiquants.

Nous réaffirmons avec force que la sécurité des agents est une priorité absolue. La menace évolue, mais les moyens alloués restent insuffisants. L'administration doit intégrer pleinement la surveillance dans la sécurisation des contrôles, renforcer la prévention et garantir un accompagnement adapté aux risques encourus par les agents.

L'UNSA Douanes le répète inlassablement : la protection des agents ne doit plus être un sujet de discussion, mais une réalité tangible. L'administration progresse, certes, mais avec des moyens dérisoires qui ne suffiront pas face à la montée en puissance des trafiquants. Ces derniers n'hésitent plus à attaquer les forces de l'ordre, à prendre d'assaut des locaux ou des convois. Il est impératif de mettre aux normes la sécurisation de tous les bâtiments douaniers, qu'ils relèvent du parc domanial ou locatif, et imposer ces exigences aux bailleurs, acquérir des systèmes de détection de balises, garantir l'anonymat des procédures et des commissions d'emploi pour protéger efficacement les agents contre les représailles, simplifier et accélérer les procédures et automatiser le dépôt de plainte en cas d'agression, afin que chaque attaque contre un agent fasse systématiquement l'objet de poursuites.

Les risques sont considérables pour nos collègues de la DIPA, notamment lors du transfert des "bouletteux" vers les hôpitaux, du convoyage des infracteurs vers les brigades, mais aussi au cours des procédures de remise, de transfert de marchandises ou d'opérations de destruction. En l'absence de moyens de protection adaptés, quelle doctrine faut-il adopter pour prévenir les assauts ou, pire, les atteintes physiques contre nos agents. Les agents OP/CO sont également exposés, et en matière de sécurisation des bâtiments administratifs, le chantier est bien plus vaste encore qu'en surveillance. Autant de défis qui nécessitent des réponses concrètes et ambitieuses.

La sécurité est l'affaire de tous. Elle ne repose pas uniquement sur l'administration, qui doit fournir les équipements, protéger, former et informer. Chaque agent est un acteur de sa propre sécurité : il doit adopter les bons réflexes, comme maîtriser l'utilisation des réseaux sociaux pour éviter toute fuite d'informations sensibles, s'assurer qu'aucune personne extérieure ne pénètre dans les services sans précaution et éviter toute initiative imprudente.

La sécurité n'a pas de prix. Elle ne doit souffrir d'aucune négligence. Que personne ne ferme les yeux ou ne prétende ignorer les dangers.

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets. Le temps des demi-mesures est révolu.

L'UNSA Douanes DIPA restera mobilisée pour défendre les droits et la sécurité de tous les agents.